



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-795

Référence au processus : 2009-674

Ottawa, le 22 décembre 2009

Astral Media Radio inc.
Sherbrooke (Québec)

Demande 2009-1138-0, reçue le 13 août 2009

CIMO-FM Magog et son émetteur CIMO-FM-1 Sherbrooke – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Astral Media Radio inc. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CIMO-FM Magog, afin de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de son réémetteur CIMO-FM-1 Sherbrooke, en augmentant la puissance apparente rayonnée moyenne de 22 watts à 89 watts, en augmentant la hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 95 à 165,3 mètres, en changeant le type d'antenne d'omnidirectionnelle à directionnelle et en déplaçant le réémetteur. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
2. Le Conseil note que cette modification fera passer la classe du réémetteur de faible puissance non protégée à une classe A protégée.
3. La titulaire fait valoir que ces changements sont nécessaires afin d'améliorer la qualité du signal dans son périmètre de rayonnement autorisé et d'optimiser l'usage de la fréquence 106,9 MHz par le réémetteur.
4. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a fait savoir au Conseil que, tout en considérant *a priori* cette demande comme acceptable sur le plan technique, il doit s'assurer, avant d'émettre un certificat de radiodiffusion, que les paramètres techniques proposés n'occasionnent pas de brouillage inacceptable pour les services aéronautiques NAV/COM.
5. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du Ministère que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.